



CTL du 8 juillet 2020 (1ère convocation)

Liminaire intersyndicale

Réponse du Président :

- Au sujet du mouvement local de mutations

Les agent.e.s qui n'ont pas obtenu satisfaction au mouvement local peuvent faire un courrier individuel au responsable du Pôle Pilotage Ressources.

Fidèle à sa ligne de conduite, le Président va demander à la Centrale les éléments qui pourraient être communicables aux organisations syndicales afin de vérifier la conformité du mouvement.

- Au sujet de la prime COVID

Le Président s'est félicité que près de 30 % des agent.e.s (29,7 % très exactement, et 9 % pour la prime de 1000 €) aient pu bénéficier de cette prime.

Le Président a accepté de communiquer un pourcentage départemental des bénéficiaires de la prime, mais uniquement pour les A, B et C. Il refuse de distinguer les A et les A+.

Selon lui, ce sont les chef.fe.s de service qui ont appliqué la note. La désignation des bénéficiaires est totalement de leur responsabilité. Par ailleurs, la DGFIP a pris du temps pour interpréter la note. A partir du moment où il y avait 41 % des agent.e.s en PCA (Plan de Continuation d'Activité), il était impossible de récompenser tous les agent.e.s. Les notions qui ont été retenues ont été les suivantes : pour les personnels en présentiel, la présomption de charges de travail supplémentaires, quelles soient mentales et/ou physiques ; pour les personnels en télétravail, la notion d'investissement supplémentaire.

Les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques lui ont fait remarquer qu'il s'agissait d'un procédé déjà éculé, consistant à récompenser un minimum d'agent.e.s en prenant comme base de calcul une proportion de personnels déjà pré-déterminée. Ce procédé injuste à déjà été utilisé dans le passé pour la notation (avec les fameux 0,06 et 0,02), puis pour la détermination de la prime PAS.

1. Adaptation des horaires d'ouverture de certains services, notamment dans le cadre du déploiement de l'APRDV (pour information en ce qui concerne Flers, et pour avis)

En ce qui concerne le Centre des Finances Publiques de Flers, pas de vote, car il n'y a pas de modification des horaires d'ouverture mais uniquement un changement pour la journée du vendredi (accueil exclusivement sur rendez-vous désormais)

Le vote ne concernait que les 3 services suivants :

- Le SFPE Alençon 1 : ouverture uniquement le matin de 8h45 à 12h, et exclusivement sur rendez-vous, à compter du 01/09/2020
- Le CFP de Mortagne : élargissement de la plage d'accueil sans rendez-vous le matin (8h45-12h30 au lieu de 8h45-12h) le lundi, mardi, jeudi et vendredi ; suppression de l'accueil sans rendez-vous le mardi et le jeudi après-midi (13h30-16h15), remplacé par un accueil exclusif sur rendez-vous les mêmes après-midis de 14h à 16h, pour être en cohérence avec les accueils sur rendez-vous dans les EFS de Rémalard (lundi après-midi), Val-de-Perche au Theil-sur-Huisne (mercredi matin), et Bellême (mercredi après-midi). Changement à partir du 01/09/2020

- La Trésorerie Alençon Ville et Campagne : fin de la plage d'accueil du matin le lundi, mercredi, jeudi et vendredi à 12h au lieu de 12h30. Accueil exclusif sur rendez-vous le mardi matin de 8h30 à 12h, et le mercredi après-midi de 13h30 à 16h. Changement à compter du 01/10/2020, car de nombreux agent.e.s vont être affecté.e.s dans ce service à compter du 1^{er} septembre et il faut un peu de temps pour qu'ils intègrent cette organisation.

Vote des organisations syndicales : contre à l'unanimité.

Pour Solidaires Finances Publiques 61, la limitation des plages horaires d'ouverture constitue non seulement une régression du service rendu aux usagers, mais porte en elle des futures suppressions de postes. De plus, notre opposition a été motivée par le fait que les agent.e.s concerné.e.s n'ont pas été consultés collectivement pour se prononcer sur ces changements.

Conséquence de ce vote contre unanime : ce CTL se tiendra en 2^{ème} convocation le 27 juillet dans l'après-midi.

2. Retours d'expériences (RETEX) sur la période de crise sanitaire (pour information)

Il s'agit d'ateliers participatifs sur la base du volontariat, avec pour objectif de tirer collectivement les conséquences de la crise sanitaire.

Il sera organisé deux types de RETEX : les RETEX managers et les RETEX équipes.

Ces réunions auront lieu d'ici à la fin du mois d'octobre dernier délai. Le principe est le suivant : le groupe décide ce qu'il va partager et avec qui il va le partager.

Le Président a indiqué qu'il ferait un bilan de ces RETEX lors d'un futur CTL.

Les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques ont indiqué que ces retours d'expériences devront faire l'objet également d'un long moment de discussions en CHSCT.

3. Bilan de la campagne IR (pour information)

Quelques chiffres :

Taux d'avancement des travaux au 3 juillet : 98,5 % de 2042 taxées

Sur 162 000 contribuables ornaï, 102 000 étaient éligibles à la déclaration automatique. Au 3 juillet, 48 000 ont été intégrées automatiquement.

EDI : 3000 redescentes

Le canal par messagerie sécurisée a fortement augmenté.

Le taux de télédéclarants est inférieur à celui de l'an passé.

EFS et MSAP : peu de flux car réouverture progressive à compter du 11 mai.

Les conditions matérielles de la campagne IR :

- confinement durant la 1^{ère} partie puis réception sur rendez-vous (téléphonique puis physique) ;
- contribution des agent.e.s de l'Orne au renfort téléphonique national du 28 avril au 15 juin ;
- soutien d'un.e agent.e du PCRCP pour chaque SIP du départemental

Les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques ont insisté sur le fait que le périmètre pour l'éligibilité à la déclaration automatique était trop large, ce qui va générer du contentieux. Dans un contexte plus global, nous avons dénoncé le bilan plutôt flatteur de cette campagne IR. Selon nous, un véritable bilan devra être tiré après la campagne des avis.

Nous avons également affirmé qu'avec la période de crise sanitaire, le lien de proximité avec les usagers les plus défavorisés, avait été rompu. Pour nous, ce lien de proximité tellement important pour le service public, doit être réactivé lors des futures campagnes IR.

Puis nous avons tenu à revenir sur les « appels mystères » pendant la campagne. D'après le Président, c'était une commande du désormais ex-ministre Darmanin qui voulait vérifier que l'utilisateur pouvait prendre rendez-vous dans les services. Pour les personnels que nous représentons, ces « appels mystères » ont été très mal perçus, en raison en particulier de l'absence de communication « a posteriori ». Les agent.e.s, déjà éprouvé.e.s au sortir du confinement, ont eu le sentiment d'un manque de confiance à leur égard.

4. Le contrat d'objectifs et de moyens (pour information)

Le Président va entreprendre une tournée des services pour présenter le document. Selon lui, c'est un moyen de reprendre contact avec les personnels après la crise sanitaire.

Pour Solidaires Finances Publiques, la présentation d'un document réduisant drastiquement nos missions n'est pas à nos yeux le meilleur moyen d'accompagner les agent.e.s au cours d'une période qui reste encore difficile pour bon nombre d'entre eux (elles).

5. Labellisations France services au 01/09/2020 (pour information)

Actuellement, 2 espaces France services ont été créés dans le département de l'Orne : à Val de Perche (Rémalard) et à Courteille-Perseigne (Alençon).

Le projet, pour fin 2021, est de créer un EFS par canton. Des projets bien avancés sont en cours de finalisation pour Argentan, Saint-Gauburge-Sainte-Colombe, Sées et Trun. Il existe un projet itinérant pour la Carrouges, La Ferté-Macé et Magny-le-Désert.

En ce qui concerne Argentan, il y aura un accueil renforcé, dont les modalités seront précisées ultérieurement par le Président, qui se mettra en place dès le transfert du SIP vers celui d'Alençon.

Pour ce qui est de Domfront, d'après le Président, on s'achemine vers un accueil uniquement renforcé au moment de la campagne IR et de la campagne des avis.

Pour les agents qui auront à intervenir au sein de ces EFS, il est prévu un « sac à dos mobilité », comprenant des équipements portables (téléphone, ordinateur et imprimante).

Cela prouve une fois de plus que les craintes des représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques, exprimées lors de la liminaire intersyndicale, n'étaient pas infondées. Le Nouveau Réseau de Proximité revient donc de manière plus sournoise par la petite porte, et bien évidemment sans concertation avec les organisations syndicales, ce qui est pour nous inacceptable.

6. Questions diverses

A l'initiative de la Direction :

- Le budget participatif

Un comité de pilotage va être mis en place. Ce comité sera chargé de vérifier si le projet proposé ne relève pas d'un autre budget (CHSCT, CDAS...)

Un comité de sélection, composé de 10 agent.e.s volontaires et des directeurs, se réunira le 8 septembre 2020. S'il y a plus de 10 candidatures d'agent.e.s volontaires, il sera procédé à un tirage au sort.

Questions des organisations syndicales :

- Les écrêtements horaires

Le PPR a procédé aux régularisations horaires après la période de crise sanitaire. Des agent.e.s ont été lésé.e.s car des heures qui avaient été ajoutées à la quotité de travail quotidienne, ont été ensuite écrêtées car elles dépassaient le nombre maximal d'heures de crédit autorisée en fin de mois, à savoir 12 heures.

M POUPLARD, responsable du PPR, nous a assuré que le cas de chaque agent concerné serait examiné individuellement.

- La convergence des plateformes CNS CIS

Les représentant.e.s de Solidaires Finances Publiques ont interrogé M CHOPLIN, responsable de pôle fiscal, sur le sujet. Ce dernier nous a répondu qu'il attendait une note au niveau national pour nous préciser les modalités de cette convergence même si nous savons d'ores et déjà que c'est le numéro non surtaxé 0809 401 401 qui figurera sur les avis de situations déclaratives, et non le numéro du service. Les SIP continueront à répondre aux appels en ce qui concerne les appels téléphoniques des usagers qui auront composé le numéro direct du service. La taxe foncière ne sera pas concernée par ce changement.

- La DDFIP 61 va-t-elle recruter de nouveaux volontaires services civiques (VSC) ?

La demande a été faite, pour un recrutement espéré pour la mi-octobre.

- Pourquoi lors du mouvement local, un agent qui avait demandé l'EDR n'a pas été retenu alors que son profil convenait parfaitement aux besoins de la Direction ?

Le Président nous a précisé que sa volonté n'était pas d'affaiblir l'EDR. M POUPLARD espère fortement que ce collègue pourra rejoindre l'EDR l'an prochain.

- Le courrier de 6 membres de l'EDR à la Direction

Une organisation syndicale est revenue sur le courrier signé par 6 membres de l'EDR, et envoyé le 19 mars à la Direction locale, au Médecin de Prévention, ainsi qu'aux secrétaires de sections des 4 organisations syndicales du département, où ils décrivaient leur sentiment d'exclusion par rapport au PCA, alors qu'ils possèdent la polyvalence et les compétences pour aider au mieux les équipes.

Le Président a répondu qu'il avait été agacé par ces courriers envoyés de manière individuelle à la Direction, dans un contexte d'extrême tension liée au début de la crise sanitaire. Il y a certainement eu incompréhension car le but des membres de l'EDR était de sensibiliser sur leur situation et non d'agresser qui que ce soit. En ce qui concerne Solidaires Finances Publiques, une copie de leur courrier a été transmise au Bureau National pour information.

Dans un contexte plus large, se pose le problème de l'intégration de membres de l'EDR dans les équipes de travail existantes, sur les sites. Il apparaît que les membres de l'EDR sont souvent les oublié.e.s des opérations de communication faites sur sites, au sein des collectifs de travail.

Isabelle TARTIER, Michel LESUR et Gérard BOLIS.